

209C0134
FR0010341032-FS0054

27 janvier 2009

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

FONCIERE INEA

(Euronext Paris)

Par courrier du 26 janvier 2009, complété par un courrier du 27 janvier, la société par actions simplifiée Compagnie Financière Privée (Cofip) (1) (55 rue Anatole France, 92300 Levallois Perret), a déclaré avoir franchi en hausse, le 23 janvier 2009, par suite d'une acquisition d'actions FONCIERE INEA sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société FONCIERE INEA et détenir 138 419 actions FONCIERE INEA représentant autant de droits de vote, soit 5,005% du capital et des droits de vote de cette société (2).

Le déclarant a par ailleurs précisé détenir 12 500 « Océanes » donnant droit, par conversion, à autant d'actions FONCIERE INEA.

(1) Contrôlée par la société civile La Patrimoniale (famille Vincent Hollard).

(2) Sur la base d'un capital composé de 2 765 702 actions représentant autant de droits de vote.